

COMMERÇANTS ARTISANS AVEC UN POINT DE VENTE

Vous avez un projet de
création ? De
développement ou **reprise**
d'activités ?

La Communauté de communes
de la **Châtaigneraie
Cantalienne** et la région
Auvergne-Rhône-Alpes
peuvent vous aider !

- Une **aide au point de vente** pour vos travaux et acquisition de matériel professionnel (minimum **2 500 €** de dépenses).
- Une **aide aux trois premiers loyers** pour vous aider dans votre création d'entreprise.



MODE D'EMPLOI

AIDE AU POINT DE VENTE

1

Si votre investissement est supérieur à 10 000 € HT, confirmez votre éligibilité auprès de votre chambre consulaire (CCI ou CMA) ou de la Communauté de communes (cf contact en bas de page).

2

Si votre investissement est compris entre 2 500 € et 10 000 € HT, merci de prendre contact uniquement avec les services de la Communauté de communes.

3

Laissez vous guider par les services communautaires ou consulaires. **Attention de ne pas démarrer vos travaux ou de signer un devis avant d'avoir reçu votre notification de subvention !**

AIDE AUX LOYERS

1

Vérifiez votre éligibilité auprès des services de la Communauté de communes en cas de création d'activité (cf contact en bas de page).

2

Commencez à réunir vos justificatifs (quittances de loyers, contrat de bail, etc.) en coopération avec les services de la Communauté de communes.

CONTACT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

MARIE GAELLE CAZES - SECTEUR MARCOLES/MONTSALVY
MARJORIE NOBLANC - SECTEUR ST MAMET/MAURS
THIBAUT ANDRIEUX - SECTEUR LAROQUEBROU

AU 04.71.49.33.30



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes